



Assemblée générale

Cinquante et unième session

103^e séance plénière

Vendredi 20 juin 1997, à 11 h 10

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Point 96 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable et coopération économique internationale

b) Agenda pour le développement

Rapport du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement (A/51/45)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un rapport du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, document A/51/45, et d'un projet de résolution qui, pour le moment, figure au paragraphe 7 de la partie I du document A/AC.250/1.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de vous faire part de ma grande satisfaction de voir s'achever les travaux qui mèneront à l'adoption de l'Agenda pour le développement par l'Assemblée générale. Nous sommes très reconnaissants à M. l'Ambassadeur Razali et aux deux Vice-Présidents, les Ambassadeurs Mangoela et Powles, ainsi qu'à leurs prédécesseurs, qui nous ont permis d'aboutir à ces résultats satisfaisants et

opportuns. Nous sommes convaincus que chacun d'entre nous a apporté une contribution à l'Agenda pour le développement. Nous nous félicitons du rôle important joué par toutes les délégations et par le Secrétariat aux dernières étapes des négociations.

Pendant de nombreuses années, le Brésil a souligné qu'il importait de réaffirmer dans un document unique le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement. Le développement est et devrait demeurer l'une des grandes priorités de l'Organisation, qui a également un mandat global en matière de paix et de sécurité. Le Brésil s'est activement engagé en faveur de l'Agenda pour le développement, dès le début. Nous avons souscrit pleinement à l'initiative prise par le Groupe des 77 de créer le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé de cette question. Après trois années de débats, nous avons enfin achevé nos travaux.

L'Agenda pour le développement se passe de commentaires mais il est toujours utile de rappeler brièvement ce qu'il représente. Il regroupe les accords consensuels résultant des grandes conférences des Nations Unies sur le développement et, pour la première fois, il donne une définition du développement. Il réaffirme le rôle que joue l'ONU en faveur du développement et fournit un cadre aux réformes entreprises dans les domaines économique et social. En d'autres termes, il place les réformes des Nations Unies dans le contexte de la mise en oeuvre des engagements internationaux en faveur du développement. Enfin, il montre

qu'en dépit des différences qui persistent entre les pays, la communauté internationale reste fermement résolue à réaliser le développement et à revitaliser le système des Nations Unies dans ce domaine.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de prononcer quelques paroles à l'occasion de cet événement important qui marque la fin des travaux du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement. Il y a quelques jours à peine, une grande incertitude régnait quant au fait de savoir si les négociations du Groupe pourraient aboutir à une conclusion satisfaisante, en raison de leur complexité. Nous étions néanmoins convaincus que le succès était à notre portée grâce à votre participation personnelle, Monsieur le Président, et nous vous sommes reconnaissants ainsi qu'aux deux Vice-Présidents, qui ont mené de main ferme ces négociations et ont fait en sorte qu'elles soient un succès. Je rends donc hommage à l'Ambassadeur Percy Mangoela du Lesotho et à l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande pour leur excellent travail. Je tiens également à mentionner les efforts louables de leurs prédécesseurs, l'Ambassadeur Valéry Mongbé du Bénin et l'Ambassadeur Peter Osvald de la Suède. C'est sous la présidence philippine du Groupe des 77 que les véritables négociations sur l'Agenda pour le développement ont réellement démarré.

Ma délégation félicite le Président du Groupe des 77 qui s'est admirablement acquitté de sa tâche de chef des négociations. Nous rendons également hommage à tous ceux qui ont participé aux négociations pour avoir fait preuve de créativité et de patience lors de l'examen de certaines questions complexes, permettant ainsi d'aboutir à des solutions acceptables pour tous. Nous nous félicitons en outre de l'appui apporté par le Secrétariat.

Nous avons maintenant un Agenda pour le développement. Ce document témoigne du fait que l'ONU est une force vive qui rassemble tout ce que nous pouvons réaliser ensemble pour promouvoir une meilleure qualité de vie pour tous les peuples. Ce document contribuera sans doute à revitaliser l'ensemble du système des Nations Unies et imprimera un nouvel élan à la mise en oeuvre des résultats de l'ensemble des conférences internationales des Nations Unies tenues pendant les années 90. La tâche qui attend la communauté internationale consiste désormais à aller au-delà des pieuses déclarations contenues dans l'Agenda pour le développement. Nous devons tous relever le défi consistant à faire de l'Agenda pour le développement un document vivant, qui traduise en actions concrètes les engagements inscrits dans les paragraphes si soigneusement et

laborieusement élaborés, que nous avons tous approuvés. Ma délégation appuie pleinement l'Agenda pour le développement.

M. Hidayat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire, au nom de la délégation indonésienne, que nous vous félicitons sincèrement de même que les Vice-Présidents du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, d'avoir mené à terme ces négociations laborieuses sur l'Agenda pour le développement, qui ont duré cinq ans. Nous saluons votre dévouement, votre ténacité et votre endurance qui vous ont permis de surmonter les nombreux obstacles redoutables et les revers et de parvenir à un accord sur les 287 paragraphes du projet d'Agenda. Nous nous sommes demandés à certains moments si nous arriverions au but.

L'Indonésie a toujours accordé une grande importance à la promotion de la coopération internationale pour le développement et à l'élimination de la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, avec la mondialisation et la libéralisation de l'économie, nous reconnaissons que l'Agenda pour le développement est un schéma directeur indispensable pour parvenir à ce but. Il est également essentiel pour affirmer le rôle central du système des Nations Unies et ses réalisations. Étant donné que l'on reconnaît que la paix, la sécurité et le développement sont indivisibles et que la conception de développement s'est élargie, la nécessité d'un agenda pour le développement a pris une urgence nouvelle.

Le succès qui a permis d'achever les négociations, le 14 juin, devrait donc contribuer pour beaucoup à donner une cohésion nouvelle au système du développement des Nations Unies et nous apporter une approche intégrée et efficace pour favoriser la coopération internationale pour le développement.

De plus, à la veille du nouveau millénaire, nous espérons sincèrement que la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement ne contribuera pas seulement à renforcer l'importance du développement dans le système des Nations Unies mais fera en sorte que le développement ne soit plus jamais négligé ou marginalisé.

Si nous nous félicitons d'avoir posé ce jalon important dans l'histoire des efforts déployés par l'ONU dans le domaine du développement, c'est la prochaine étape, celle de la mise en oeuvre des dispositions de l'Agenda pour le développement, qui pourrait maintenant nous imposer des tâches nouvelles et gigantesques. En effet, faute d'une mise

en oeuvre efficace, nos efforts longs et ardu, étalés sur une demi-décennie, pourraient fort bien se trouver annulés et le document négocié avec tant de zèle devenir lettre morte.

Faisons donc sincèrement en sorte que l'esprit de partenariat constructif, qui nous a permis de mener à bien les négociations sur l'Agenda, nous serve de nouveau pendant cette importante étape de suivi de la mise en oeuvre.

Au paragraphe 283 sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement, il est dit que la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par l'établissement de partenariats devrait être un mécanisme important pour assurer le suivi, l'évaluation et la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement à l'échelon intergouvernemental. Dans ce contexte, nous croyons qu'il n'y a pas d'autre possibilité que de nous lancer dans un dialogue constructif, reposant essentiellement sur l'impératif d'intérêts et d'avantages mutuels, d'une véritable interdépendance, de la responsabilité partagée et du partenariat. Seul un dialogue de cette nature nous permettra de poursuivre avec succès et célérité la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement. En fait, si la reprise du dialogue pourrait être un instrument décisif pour appliquer l'Agenda pour le développement, il n'en est pas moins vrai que l'Agenda lui-même pourrait contribuer pour beaucoup à fournir un cadre favorable qui permettrait de mener à bien le dialogue dans le système des Nations Unies.

Pour terminer, nous comptons beaucoup sur la dialogue de haut niveau qui, comme le note la résolution 51/174, durera deux jours, à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Les résultats de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement seront le thème de ces séances. Nous espérons que les préparatifs de ce débat commenceront rapidement et nous invitons instamment tous les États Membres à prendre une part active à ce premier dialogue important de haut niveau sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement.

M. Pal (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous rendre hommage et remercier les deux Vice Présidents du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, et leurs prédécesseurs dont le dévouement et le travail acharné ont été des éléments décisifs dans la mise au point de cet agenda. Je voudrais également déclarer que nous avons beaucoup apprécié l'apport de toutes les délégations pendant le processus long et parfois ardu des négociations.

La mondialisation, avec des communications et des flux d'informations accrus, une plus grande mobilité des capitaux, du commerce et de la technologie, offre des possibilités nouvelles pour le développement économique durable. En même temps, elle s'est manifestement accompagnée d'une pauvreté accrue, du chômage, avec pour corollaire, des problèmes sociaux. La croissance économique en soi n'a pas signifié grand-chose pour les nombreux groupes sociaux qui vivent sans abri dans la pauvreté, la faim et les privations. Le défi consiste à changer le concept même de croissance et de développement. Nous devons améliorer la vie de nos populations au sens large du terme et éliminer la pauvreté, avec son cortège de souffrances et d'humiliations.

L'Inde a été heureuse de voir la communauté internationale concentrer toute son attention sur ces questions essentielles au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Le programme minimum commun du Gouvernement indien prévoit la formulation de stratégies de développement, en présumant que les politiques économiques et sociales, et en fait toutes les politiques, doivent promouvoir la primauté de l'être humain et surtout des plus pauvres. Tous les peuples devraient jouir d'une part des dividendes de la prospérité économique. Les démunis ne doivent pas être de simples spectateurs des privilégiés qui continuent d'améliorer leur situation.

Il est clair que les forces du marché et la croissance seules ne suffisent pas. Une méthode interventionniste pour garantir la justice sociale est importante. Tout modèle de développement fondé sur des récompenses inégales ne saurait avoir l'appui de ceux qui ne bénéficient pas de la stratégie de croissance. Historiquement, cela a toujours provoqué des tensions dans le tissu social.

La crédibilité de toute stratégie de croissance doit reposer sur la pleine participation de tous les membres de la société dans sa formulation, sa mise en oeuvre et les avantages qui en découlent. Pour faire face à ces défis, nous ne devons pas nous borner à réagir, mais nous devons créer les concepts, les stratégies et les initiatives voulus pour nous permettre d'exercer une influence directe et énergique sur la forme que prendra le monde à venir.

Le développement dont j'ai parlé et les besoins, les priorités, les capacités et le potentiel des pays en développement devraient être au coeur même de toute vision d'ensemble dans les décennies à venir. Ce qui compte avant tout, c'est d'avoir une vision claire et la détermination de le mettre en oeuvre grâce à un dialogue et des échanges renforcés, dans un esprit de partenariat et de coopération.

Sans quoi, les processus de mondialisation et de déréglementation, et la prospérité, la stabilité et la sécurité qu'on en attendait ne prendront pas forme.

La croissance dans l'équité, le développement économique dans la justice sociale et, en dernière analyse, l'avènement d'un monde où il y aurait moins d'injustice et plus de bonheur sont de la plus grande importance. Nous espérons que l'adoption de l'Agenda pour le développement et sa pleine mise en oeuvre aboutiront à la création d'un tel monde.

M. Insanally (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous vous rendons un hommage, à vous, et aux deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mangoela du Lesotho et l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, et nous nous félicitons de l'esprit de coopération et de compromis qui a généralement prévalu parmi les participants au Groupe de travail, maintenant que nous avons achevé nos travaux sur l'Agenda pour le développement. Ce qui n'était pas défini est maintenant défini et nous disposons d'un document qui fournit un cadre pour la coopération économique internationale entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour le reste du siècle et, nous l'espérons, au-delà.

Quand nous nous sommes lancés dans l'élaboration de l'Agenda pour le développement, il y a environ quatre ans, nous ne savions pas à quoi aboutiraient nos efforts. Rappelons-nous que le premier rapport du Secrétaire général d'alors avait fait naître le sentiment que ce travail devait être moins analytique et davantage orienté vers l'action et à dire vrai, on a également pensé qu'après l'Agenda pour la paix, né sous le haut patronage du Conseil de sécurité, un agenda pour le développement était destiné à devenir un pauvre orphelin, privé de toute substance réelle. On se rappellera que l'Assemblée est intervenue, demandant au Conseil économique et social et à moi-même, en tant que Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, de présenter des avis additionnels à incorporer dans un futur rapport du Secrétaire général.

Les auditions sur le développement qui se sont tenues en juin 1994 ont fourni un large éventail de propositions sur la nature du développement et le rôle que l'ONU devrait jouer dans un monde en mutation. Parmi la plupart des participants venus de tous les coins du monde, s'est dégagée l'impression notable que les dispositions actuelles étaient loin d'être satisfaisantes et la frustration ressentie par certains a été telle qu'ils ont demandé une refonte complète du système des Nations Unies.

Le fait d'apporter quelques changements çà et là n'a pas été jugé comme étant une option valable. Plusieurs membres ont donc notamment demandé la création d'un nouvel organe, peut-être un conseil économique et de la sécurité ou un conseil du développement de haut niveau, qui équivaldrait au Conseil de sécurité en termes de pouvoir et de prestige. Les appels lancés en faveur d'un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement, fondé sur les deux piliers que sont l'interdépendance et les avantages mutuels, sont également importants.

Malheureusement, force nous est de reconnaître que la ferveur, qui s'était manifestée alors, s'est estompée avec le temps. Nous sommes revenus aux antagonismes dans les salles de commissions et aux marchandages serrés qui caractérisent si bien les négociations d'accords internationaux dans cette maison.

Il nous faut cependant reconnaître que certains représentants au sein du Groupe n'ont économisé ni leur temps ni leur énergie pour explorer les limites extrêmes de l'accord. Nous devons rendre hommage à ceux-ci et aux Coprésidents qui ont mené nos débats pendant ces longs mois, pour avoir élaboré ce document que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Comme toujours, le Secrétariat a joué un rôle précieux en facilitant notre travail et nous adressons nos sincères remerciements à ses fonctionnaires zélés. En tant que représentant d'un petit pays en développement qui a fait de son mieux pour participer à ces travaux, je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas ma sincère reconnaissance à tous les Présidents du Groupe des 77, notamment à l'Ambassadeur de la Tanzanie qui préside actuellement, ainsi qu'aux fonctionnaires qui nous ont aidés à terminer nos travaux.

Des vues divergentes se manifesteront sans doute sur la valeur de ce document. Beaucoup jugeront que le verre est à moitié plein, d'autres qu'il est à moitié vide, tout en continuant de croire que nous aurions pu en faire plus. Mais j'ai moi-même sincèrement pensé que le moment était venu de nous demander sérieusement si le jeu en valait la chandelle, comme on dit en français. Pour répondre honnêtement à cette question, il faut admettre que l'espoir de voir des progrès significatifs se réaliser dans un avenir prévisible, était faible. En tout cas, certains événements comme la présentation par le Secrétaire général de propositions de réformes, le 17 juillet, dépasseront probablement notre manière de penser et nous pouvons donc nous féliciter d'avoir mis au point le texte qui va être adopté maintenant.

Pour terminer, je dirai cependant que notre tâche est loin d'être accomplie. Nous devons maintenant oeuvrer en

tant qu'Assemblée, pour donner vie aux déclarations que nous avons si méticuleusement élaborées et pour mettre en pratique les nombreuses propositions faites en faveur du développement. Trop souvent, en tant que représentants dans cette maison, nous semblons nous contenter d'avoir rédigé les termes d'un texte d'accord, sans nous soucier de son application ultérieure. Les moyens deviennent en fait la fin. Si nous faisons la même chose dans ce cas, nous rendrions un mauvais service non seulement aux pauvres et aux personnes désavantagées dans le monde, mais également à nous-mêmes qui les représentons au sein de l'Organisation. C'est pourquoi, tandis que nous nous félicitons de notre accomplissement, j'espère vivement que nous ne nous accorderons pas de répit avant de nous attaquer de manière précise et concrète aux problèmes urgents de développement auxquels sont confrontés les pays pauvres sur le marché très compétitif de notre village planétaire.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Après deux années et demi de négociations difficiles, le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, a finalement accompli sa mission. Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les deux Vice-Présidents du Groupe de travail, pour les efforts considérables que vous avez déployés au cours du processus de négociation.

Comme d'autres États Membres, la Chine a apporté sa propre contribution à l'adoption de l'Agenda, qui a lieu aujourd'hui et qui représente un événement décisif pour le système des Nations Unies. Nous nous souvenons tous que l'Assemblée générale avait décidé d'élaborer un agenda pour le développement parce qu'elle souhaitait renverser la fâcheuse tendance existant au sein de l'Organisation, qui consiste à accorder davantage d'importance à la paix plutôt qu'au développement. L'Assemblée souhaitait, en outre, que le développement et la paix figurent côte à côte, au cœur de l'ordre du jour de l'ONU, afin de renforcer efficacement le rôle de l'Organisation dans le domaine du développement et de contribuer au progrès de la coopération internationale pour le développement et à la promotion du développement dans tous les pays, notamment dans les pays en développement.

L'adoption de l'Agenda pour le développement ne signifie nullement que ces objectifs ont été atteints; il ne s'agit que d'un premier pas dans cette direction. C'est pourquoi, tandis que nous nous réjouissons de l'adoption de l'Agenda, nous devons garder la tête froide et reconnaître que la tâche la plus importante et la plus difficile, nous attend la mise en oeuvre effective de l'Agenda.

L'Agenda pour le développement doit être mis en oeuvre de manière intégrée et globale. Il ne s'agit pas de l'interpréter de façon sélective ou unilatérale ni de l'appliquer selon le caprice de certains pays individuels. Il importe notamment d'accorder une attention aux moyens de son application et de trouver une solution efficace aux problèmes des ressources et du transfert de technologies. Pour ce faire, les pays développés, notamment les grandes puissances, devront manifester leur bonne volonté politique et honorer leurs propres engagements. Sinon, quelle que soit la qualité du texte de l'Agenda, il restera lettre morte.

Nous souhaitons coopérer étroitement avec tous les pays et concrétiser ce texte.

M. Fowler (Canada) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'importante mesure que nous sommes sur le point de prendre. Ma délégation demeure convaincue que cette Assemblée générale ne serait pas ici, aujourd'hui, pour l'adoption de l'Agenda pour le développement sans la direction habile et la détermination ferme de votre part, et bien sûr de la part de vos Coprésidents distingués, l'Ambassadeur Michael Powles de la Nouvelle-Zélande et l'Ambassadeur Percy Mangoela du Lesotho.

L'Assemblée a lancé cette initiative il y a plus de 50 mois, ayant reconnu que l'effort, que nous faisons alors en vue d'actualiser les approches relatives à la paix et à la sécurité, n'aurait aucun sens, si elles n'étaient pas accompagnées d'un exercice parallèle dans le domaine du développement. Nous avons aussi ouvert un vaste dialogue visant à adapter notre réflexion collective sur les questions de développement aux réalités d'un monde en mutation rapide.

(L'orateur poursuit en anglais)

Ce dialogue a été plus long et s'est parfois révélé plus difficile que nous ne l'avions prévu, je crois. Et le produit final qui est le fruit d'un compromis important de la part de toutes les parties, ne répond pas à nos attentes initiales.

Avec le bénéfice du recul, nous ne devrions pas être surpris du caractère limité de nos accomplissements. De même que dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'examen de notre démarche face aux défis importants et complexes du développement, doit être clairement envisagé comme un travail de longue haleine. Et il est évident que l'Organisation des Nations Unies doit s'engager dans un processus continu pour réévaluer son ordre du jour en vue de relever des défis qui changent constamment. L'Agenda

pour le développement que nous adoptons aujourd'hui n'est en fait qu'un instantané de ce travail en cours.

Tout au long de la série historique des récentes conférences des Nations Unies, dont le processus d'élaboration de l'Agenda pour le développement a été témoin, la communauté internationale a réalisé des progrès importants dans la définition des priorités et des impératifs fondamentaux, pour assurer un développement humain durable dans le monde actuel. Lors de la session extraordinaire consacrée à l'Action 21, la semaine prochaine, on examinera de nouveau le processus d'actualisation de ces priorités et l'évaluation des progrès réalisés pour y répondre, comme cela avait eu lieu au cours de conférences similaires de suivi de Vienne, du Caire, de Copenhague et de Beijing.

Ce chapitre de nos réalisations est sur le point d'être conclu alors que le Secrétaire général s'apprête à proposer des mesures de réforme importantes qu'il soumettra à l'Assemblée, le mois prochain. Nous espérons que notre décision d'aujourd'hui l'encouragera à inclure des propositions intéressantes pour le renforcement des opérations de l'ONU consacrées au développement. Je voudrais assurer le Secrétaire général que le Canada continuera d'appuyer cette entreprise et qu'il s'engage à coopérer avec tous les États Membres de l'Assemblée en vue de concrétiser les aspirations formulées dans l'Agenda pour le développement.

M. Gorelik (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Tout le monde connaît l'expression «tout est bien qui finit bien». Cela s'applique également à l'événement d'aujourd'hui. Près de quatre ans se sont écoulés depuis que les travaux sur l'Agenda pour le développement ont commencé. Pendant cette période, il y a eu des hauts et des bas; il y a eu des moments où le sort même de ce document ne tenait qu'à un fil. Mais aujourd'hui, tout cela appartient au passé.

Ce document était attendu à l'ONU et sa publication à la veille de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'environnement et le développement arrive à point nommé. Le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement est le premier des groupes de réforme de l'Assemblée générale à avoir achevé son travail. Pendant les travaux consacrés à l'Agenda, on a beaucoup parlé de l'homme de la rue et de son attitude peut-être complexe à l'égard de l'Agenda pour le développement. Bien entendu, nous avons sous les yeux un texte onusien écrit dans un langage spécifique, et pour l'utiliser, il faut avoir subi une préparation intellectuelle spéciale.

Mais l'essentiel est que l'Agenda soit un document équilibré, traduisant les intérêts de tous les groupes de pays. Il consacre les décisions prises ces dernières années dans diverses conférences mondiales organisées sous l'égide des Nations Unies, et il le fait dans le cadre d'un large consensus sur les questions touchant au développement.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé de la marginalisation de notre organisation mondiale, mais, selon nous, l'adoption de l'Agenda semble avoir détruit ces arguments. Les idées énoncées dans l'Agenda placent l'ONU au centre de la coopération internationale pour le développement.

Nous tenons à remercier de leur coopération nos partenaires dans les négociations du Nord, du Sud, de l'Est comme de l'Ouest. Nous remercions également le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Razali, de sa fermeté et de ce qu'on pourrait appeler son flair politique, qui nous ont été d'un grand secours dans les moments difficiles où le sort même de l'Agenda était menacé. Nous remercions les précédents Vice-Présidents, les Ambassadeurs Mongbé et Osvald, et nous remercions tout particulièrement les Vice-Présidents du Groupe de travail, les Ambassadeurs Mangoela et Powles. Leur dévouement et leur efficacité, leur sagesse et leur optimisme nous ont permis de traverser les étapes les plus désespérées des négociations, et ils ont acquis ainsi une autorité et le respect des participants.

Je me dois également de parler du rôle positif joué par le Secrétariat, et je voudrais mettre en exergue le professionnalisme, l'efficacité et la fiabilité des collaborateurs qui sont venus ainsi confirmer les normes élevées auxquelles sont soumis les membres du personnel de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais dire que l'adoption de l'Agenda pour le développement a démontré une chose très importante : nous sommes capables de conclure des accords, en dépit de circonstances difficiles et des exigences créées par les intérêts des pays et des groupes. Nous ne souhaitons pas idéaliser l'Agenda mais il est permis d'espérer qu'un esprit de coopération et de compréhension continuera de guider nos négociations futures, car le développement n'a pas d'adversaires, il n'existe que des manières différentes de l'aborder. Un consensus s'est dégagé, il a pour nom un Agenda pour le développement. Efforçons-nous maintenant à oeuvrer avec persévérance, et dans un partenariat authentique, à mettre en oeuvre ce consensus.

M. Soal (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom

du Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, en ce jour faste, du succès des travaux du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, et de l'adoption de cet agenda. Encore une fois, vous avez démontré vos qualités de Président du Groupe de travail ad hoc, puisque vous avez fait voir et apprécier à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies la valeur et l'importance du succès des délibérations du Groupe de travail.

Je voudrais également féliciter vos deux Vice-Présidents, le Représentant permanent du Royaume du Lesotho, l'Ambassadeur Percy Mangoaela, et le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Michael Powles. En veillant à ce que le Groupe de travail termine ses travaux et adopte les résultats de ses longues délibérations, les deux Vice-Présidents ont bien mérité notre profonde estime et notre admiration.

J'aimerais également féliciter les deux précédents Vice-Présidents du Groupe de travail, l'ancien Représentant permanent du Bénin, l'Ambassadeur René Valéry Mongbé, et le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Peter Osvald. Peut-être leur tâche a-t-elle été particulièrement ingrate mais ils ont permis de jeter les bases sans lesquelles il eut été pratiquement impossible au Groupe de travail de terminer ses travaux.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur cette question.

L'Afrique du Sud estime que l'adoption officielle de l'Agenda pour le développement par l'Assemblée générale constitue un jalon important dans l'apparition et l'évolution d'un consensus mondial essentiel sur le développement et sur le rôle que l'ONU est appelée à jouer dans les questions de développement. Notre recherche collective d'un partenariat mondial constructif et fructueux en faveur de la croissance et du développement est aujourd'hui renforcée par notre adoption de l'Agenda pour le développement. Le fait que tous les Membres de l'ONU aient pu se mettre d'accord sur une question aussi complexe montre que la famille des nations qu'est l'ONU est capable d'être à la hauteur des circonstances et de parvenir à un consensus pour encourager un partenariat mondial.

Nous, les États Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies nous sommes convenus d'adopter

cet agenda pour le développement, prenant ainsi un engagement mondial et donnant un espoir aux millions de personnes à travers le monde qui manquent quotidiennement de pain et d'eau, qui se battent contre les maladies et les catastrophes naturelles, qui ne savent ni lire ni écrire, qui manquent d'abris et d'emplois, et dont la vie entière est privée des plaisirs simples de l'existence humaine en raison de la pauvreté.

Tandis que l'Afrique du Sud entame un voyage long, difficile mais passionnant qui, d'une société bâtie sur la division et l'amertume des inégalités fondées sur la race, la religion et le sexe va la conduire vers une véritable nation africaine multiculturelle, fondée sur des principes non racistes et non sexistes, qui s'efforce sans relâche de corriger énergiquement les déséquilibres passés, les Sud-Africains verront dans l'Agenda pour le développement un phare d'espoir.

Alors que notre continent, l'Afrique, entame elle aussi un voyage décisif et prometteur vers le XXIe siècle, cet Agenda pour le développement sera un allié constant et lui permettra de triompher de l'adversité. L'adoption de l'Agenda pour le développement sert de base aux États Membres et à la communauté internationale pour relever les défis de l'avenir avec espoir et optimisme.

M. Nishigahiro (Japon) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation se félicite, elle aussi, chaleureusement des travaux du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement. Nous espérons que ces résultats satisfaisants, après des négociations difficiles qui ont duré plus de deux ans, donneront un élan positif aux travaux d'autres groupes de travail qui s'attachent à réformer l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mangoaela du Lesotho et l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, pour vos efforts inlassables qui ont permis au Groupe de travail de voir ses efforts couronnés de succès. Nous voulons en outre exprimer notre reconnaissance aux précédents membres du Bureau pour leur précieuse contribution.

La conclusion de nos travaux au sein du Groupe constitue sans aucun doute une étape décisive dans les efforts déployés par l'ONU pour résoudre les problèmes de développement. Cependant, à notre avis, l'adoption de l'Agenda lui-même ne représente pas la fin de notre travail. Les efforts que nous avons déployés pour traiter de cette question d'une importance capitale pour les Nations Unies dans les domaines économique et social devront se poursui-

vre et s'étendre au-delà de la conclusion de l'Agenda lui-même. L'ONU et ses institutions doivent maintenant procéder simultanément sur deux fronts.

Tout d'abord, l'Organisation doit adopter rapidement une nouvelle démarche novatrice à l'égard du développement et intensifier ses efforts pour la mettre en oeuvre. Une nouvelle stratégie de développement fondée sur un partenariat mondial, comme l'a préconisé mon gouvernement, serait, à notre avis, très efficace. Conformément à cette stratégie, la communauté internationale se doterait d'un ensemble d'objectifs communs et les pays en développement établiraient alors des plans de mise en oeuvre, en restant maîtres de leur propre développement. Leurs activités ultérieures de mise en application de ces plans seraient complétées par une assistance étroitement coordonnée de la part des pays développés, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile elle-même. Même si les volets individuels de cette approche ne sont pas totalement nouveaux, étant donné qu'ils ont été adoptés à diverses réunions internationales et mis en oeuvre par la communauté internationale, ils n'ont jamais été intégrés dans un tout organique sous la forme d'une stratégie d'ensemble; c'est précisément ce qu'il nous reste à faire.

L'ONU doit en outre se réformer dans les domaines économique et social pour être mieux à même de s'associer aux sérieux efforts mis en oeuvre actuellement en matière de développement. La réforme de l'ONU ne saurait progresser sans un dialogue constructif entre pays développés et pays en développement. Lorsque nous parlons de «réforme de l'Organisation des Nations Unies», il ne s'agit pas de réduction budgétaire. À cet égard, nous appuyons notamment l'insertion du paragraphe 271 dans l'Agenda, qui introduit l'idée de réinvestir les économies faites grâce à une meilleure rentabilité dans des programmes hautement prioritaires de développement. Le Japon a pris l'initiative de proposer l'insertion de cette idée dans le communiqué adopté au Sommet du Groupe des Sept, à Lyon, l'année dernière. Cette idée devrait être réaffirmée au cours du Sommet des Huit, qui commence aujourd'hui à Denver. Le Secrétaire général a en outre repris cette idée dans son plan de réforme annoncé en mars dernier et nous attendons avec intérêt ses propositions spécifiques visant à la développer davantage.

En adoptant l'Agenda pour le développement, auquel nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie, ma délégation voudrait souligner la nécessité d'agir sur deux fronts, comme je viens de le mentionner, pour pouvoir aller au-delà de l'Agenda. Nous ne saurions nous contenter simplement de l'adoption de ce document qui est le fruit de

longues négociations. Bien que nos travaux s'achèvent, il est devenu apparent au cours des négociations que le dialogue, dans lequel les partenaires du développement s'engagent, doit être davantage renforcé, si nous voulons parvenir à une vision commune du développement. L'ONU doit encore poursuivre ses efforts pour définir une nouvelle stratégie de développement qui soit fondée sur un nouveau partenariat mondial entre pays développés et pays en développement.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation voudrait se joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mangoela du Lesotho et l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, de l'heureuse conclusion de vos travaux. Il ne fait aucun doute qu'avec les deux Vice-Présidents, vous avez été le moteur des travaux de ce groupe de travail. Nous souhaitons en outre exprimer notre gratitude aux anciens Présidents et Vice-Présidents du Groupe de travail, qui ont contribué à faire progresser ce processus, au cours de leur gestion avisée. Je saisis, en outre, cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à toutes les délégations qui ont contribué aux travaux du Groupe de travail, ainsi qu'au personnel du Secrétariat, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en faveur du Groupe au cours des années.

L'adoption de l'Agenda pour le développement revêt une importance historique pour la communauté internationale. Il a été élaboré laborieusement et avec soin, tout au long d'un processus de consultations et de débats approfondis qui se sont tenus ces deux dernières années. Ce document traduit les espoirs et les aspirations de la communauté internationale et donne forme aux programmes d'action qui la guideront sur la voie du développement. Ce résultat positif et impensable, il y a seulement quelques semaines, est en effet une réalisation remarquable qui témoigne de nos efforts et de notre engagement commun de réaliser l'une des plus grandes priorités de l'ONU, à savoir le développement sous tous ses aspects.

L'adoption de l'Agenda pour le développement est importante parce qu'elle souligne la pertinence renouvelée et le rôle central de l'ONU dans le développement d'une manière qui renforcera tant l'efficacité des interventions de l'Organisation que son aptitude à adopter des positions bien définies, contribuant ainsi à améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies. En encourageant une démarche plus globale et plus efficace à l'égard du développement et en soulignant — et de fait en réaffirmant — le rôle central des Nations Unies, l'Agenda contribuera à faire avancer l'objectif d'une plus grande cohérence de l'ensem-

ble des activités de développement de l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans ce contexte, l'établissement de relations étroites et la promotion d'une coopération active entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, comme le souligne l'Agenda, sont d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs généraux, tout comme la nécessité d'améliorer la coordination des activités des institutions concernées. La réalisation de ses objectifs dépendra bien sûr de plusieurs facteurs, notamment du rôle vital et de la contribution de chacun des États Membres, qu'ils soient développés ou en développement, dans la mise en oeuvre de cet agenda vaste mais réaliste. Il est clair que la réalisation de ces objectifs dépendra de l'établissement d'un partenariat mutuellement bénéfique entre tous les États Membres, notamment entre ceux du Nord et ceux du Sud.

Grâce à ces progrès importants, il n'est peut-être pas irréaliste de prévoir que des progrès seront réalisés par les groupes de travail chargés de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Certes, ma délégation souhaite que les succès remportés par le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, encourageront les autres groupes de travail à faire de leur mieux en vue de trouver une conclusion rapide et fructueuse à leurs travaux, aussi difficiles et impossibles qu'ils puissent paraître à ce stade.

M. Acha (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, d'emblée, féliciter tous ceux qui ont activement participé à ce processus et lui ont permis de déboucher sur l'adoption de l'Agenda pour le développement.

Nous voudrions introduire dans ce débat trois réflexions, en ce moment particulièrement crucial et décisif pour le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale. D'abord, tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, ont intérêt à mettre en oeuvre l'Agenda pour le développement de manière efficace et à en assurer le suivi et l'évaluation régulière. La réalisation de ce suivi dépendra de la volonté politique de l'ensemble de la communauté internationale. Elle exigera, en outre, une large diffusion des informations concernant l'Agenda pour le développement.

Deuxièmement, nous pensons que l'exercice actuel d'évaluation de la mise en oeuvre des engagements de Rio et des conférences ultérieures sur le développement mérite un traitement intégré. Nous voulons saisir cette occasion pour exprimer notre plein appui aux travaux entrepris par le

Secrétariat sur le suivi intégré des différents sommets des Nations Unies. Nous pensons qu'il s'agit là d'une étape fondamentale dans la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement qui, dans une grande mesure, fait une synthèse des principaux accords conclus au cours de la dernière décennie en relation avec les conférences des Nations Unies sur le développement.

Troisièmement, nous tenons à souligner un autre élément important qui dépend du système, à savoir les fonds et programmes des Nations Unies. Selon l'esprit de l'Agenda pour le développement, ces fonds doivent fonctionner de façon coordonnée; il serait très dangereux de tenter de les fusionner.

Pour terminer, nous tenons à signaler que tous les pays en développement souhaitent continuer de participer à ces fonds et programmes qui contribuent fortement à alimenter cette perspective globale du développement qui est celle que nous attendons pour cet agenda.

Mme Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser les félicitations de ma délégation à vous et à toutes les délégations qui ont travaillé avec acharnement pour rendre possible l'adoption de l'Agenda pour le développement. Même si vers la fin des débats du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, les séances et les négociations ont pu être difficiles, la volonté et la détermination de tous de parvenir à une issue favorable n'ont jamais été entamées.

À cet égard, nous vous rendons un hommage particulier, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mangoela du Lesotho, et l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, qui ont si bien dirigé les travaux et qui ont joué un rôle de catalyseur grâce auquel nous avons pu aboutir à ce texte final.

Nous sommes très heureux que l'accord ait pu se faire sur des formules de compromis touchant les questions les plus complexes dont nous avons débattu, comme la définition du développement et la mobilisation de ressources. Nous appuyons pleinement le texte final de l'Agenda qui articule de manière extrêmement précieuse les principes propres à guider l'ONU dans l'oeuvre du développement au siècle prochain.

L'achèvement de l'Agenda pour le développement donnera une nouvelle impulsion aux efforts de renforcement de la coopération internationale pour le développement,

apportera plus d'efficacité au système des Nations Unies dans cette tâche et permettra de promouvoir une approche intégrée du développement.

La tâche du Groupe de travail est peut-être achevée mais il nous appartiendra de veiller à ce que les progrès réalisés se poursuivent et que l'Agenda puisse être mis en oeuvre.

Nous marquons aujourd'hui la fin concluante d'un chapitre de nos travaux sur le développement à l'ONU, mais également un nouveau début. À l'heure où nous cherchons à renforcer davantage la coopération internationale pour le développement, en particulier par l'entremise des Nations Unies, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que mon pays continuera de jouer un rôle actif et apportera un appui ferme à ces efforts.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution figurant au paragraphe 7 de la partie I du document A/AC.250/1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 7 de la partie I du document A/AC.250/1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 51/240).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur siège.

M. Palacio (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation voudrait s'associer aux félicitations exprimées à l'occasion de l'achèvement des travaux du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, et à l'occasion de l'adoption de l'Agenda pour le développement. À cet égard, nous voudrions faire une déclaration interprétative et formuler des réserves sur les points suivants du document.

Premièrement, la manière dont l'Agenda pour le développement traite des conférences précédentes des Nations Unies, et le fait qu'il ne mentionne aucun rapport

de ces conférences, nous amène à penser qu'il faudrait les mentionner étant donné que ces rapports contiennent des réserves ou des déclarations interprétatives formulées par mon gouvernement et par d'autres au moment de leur adoption à ces conférences.

Deuxièmement, nous avons notre interprétation de la section E du chapitre II du document. À ce sujet, ma délégation voudrait réaffirmer qu'à propos du texte et quelles que soient les références en matière de contrôle démographique liées à la sexualité, y compris la santé génésique, il ne faut pas les interpréter comme des restrictions imposées au droit à la vie ou comme une dérogation à la condamnation de l'avortement comme moyen de limitation des naissances ou de politique démographique. Nous nous appuyons sur notre Constitution qui, au paragraphe 23 de l'article 75, parle expressément de cette question de la condamnation de l'avortement, de même que sur l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et sur le paragraphe 41 du Programme d'action de Vienne. Aucune des propositions de l'Agenda pour le développement ne saurait être interprétée comme justifiant la stérilisation des hommes ou des femmes comme moyen d'éliminer la pauvreté.

Pour terminer, nous voudrions que cette déclaration figure au compte rendu de la présente séance de l'Assemblée générale.

Mme Darmanin (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, ainsi que les Vice-Présidents du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, et l'Ambassadeur Mongoaela du Lesotho, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en vue d'achever cet agenda.

En nous félicitant de l'adoption de l'Agenda pour le développement, ma délégation voudrait dire que toute allusion aux plates-formes et programmes d'action adoptés par les conférences des Nations Unies doit être interprétée comme étant conforme aux rapports de ces conférences.

En outre, s'agissant du chapitre II, section E de l'Agenda, nous émettons des réserves sur l'expression «santé génésique». Notre gouvernement est tout acquis à la fourniture de services de santé génésique, excepté l'avortement. L'interprétation donnée par Malte à cette expression est conforme à nos lois nationales qui considèrent l'inter-

ruption de grossesse par l'avortement provoqué comme illégale. Nous voudrions que cette déclaration soit dûment consignée au compte rendu de cette séance de l'Assemblée.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très honoré de prononcer une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à ce moment historique où s'achève le processus fructueux qui a permis l'élaboration d'un Agenda pour le développement.

Tout d'abord, nous voudrions vous exprimer notre sincère gratitude, Monsieur le Président, pour vos initiatives et votre dévouement qui ont largement contribué à la réalisation de cette entreprise. Vos encouragements soutenus et la manière dont vous avez conduit nos travaux ont suscité chez tous les États Membres la volonté politique et l'enthousiasme qui se sont avérés si nécessaires pour poursuivre les négociations et les débats qui nous ont finalement permis de produire le document que nous venons d'adopter.

Nous voudrions, en outre, exprimer notre sincère gratitude et nos félicitations aux deux Vice-Présidents du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, l'Ambassadeur Percy Mangoaela du Lesotho et l'Ambassadeur Michael Powles de la Nouvelle-Zélande, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli, en guidant les négociations et en leur imprimant un élan, alors qu'un large écart semblait séparer les groupes et les pays participant aux négociations. Leur patience, leur persévérance et leurs propositions ont grandement aidé les parties aux négociations à trouver un accord sur les questions les plus controversées. On peut dire que l'aboutissement fructueux de ce processus est le fruit de leur engagement et de leurs efforts soutenus.

Nous voudrions également souligner le travail remarquable accompli par les deux anciens Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mongbé du Bénin et l'Ambassadeur Osvald de la Suède.

L'historique des préparatifs de l'Agenda pour le développement est bien connu de tous ici. Les membres se rappelleront que le Groupe des 77 et la Chine ont été les principaux promoteurs à l'origine du lancement de la proposition et qu'ils ont continué d'en être les principaux protagonistes, tout au long des quatre dernières années. Les Membres se souviendront aussi que l'on s'est fondé sur la prise de conscience de plus en plus vive du fait que le développement était en voie d'être marginalisé par rapport au courant général et aux grandes priorités des processus

intergouvernementaux du système des Nations Unies. Le lien complémentaire et l'équilibre entre la paix et le développement risquaient d'être perdus. Le processus de mondialisation continuait de s'accroître et la marginalisation croissante des pays en développement dans l'économie mondiale devenait une réalité, en particulier dans les domaines particulièrement importants du commerce international et monétaire, des finances, de la technologie et des courants d'information et de communication.

Avec toutes ces tendances et perspectives de l'économie mondiale, les pays tant développés qu'en développement, États Membres des Nations Unies, reconnaissaient en effet qu'il importait de s'efforcer d'établir un cadre d'objectifs et de mesures permettant de lancer des activités nationales et internationales pour s'attaquer aux problèmes du développement de manière plus systématique et complète que ne l'avaient permis les initiatives précédentes des Nations Unies.

Le résultat de cette décision, que nous venons d'approuver, est l'une des meilleures initiatives récemment entreprise par les États Membres des Nations Unies pour résoudre les problèmes urgents et importants qui se posent dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. L'Agenda pour le développement, que nous venons d'approuver, fournit essentiellement un cadre de principes, d'objectifs, de mesures et d'initiatives propres à guider les États Membres dans l'examen des questions de développement aux niveaux national et international, de manière globale, à moyen et long terme.

L'ensemble d'éléments contenus dans ce document n'est nullement exhaustif, mais dans l'ensemble, il intègre plusieurs idées et propositions qui sont d'une importance cruciale pour les pays en développement. Tout d'abord, il est nécessaire de former un partenariat réel qui reconnaisse la situation inégale et défavorable des pays en développement dans l'économie mondiale et il est de ce fait impératif que les pays développés fassent preuve de la volonté politique indispensable pour appuyer les efforts de développement des pays en développement, en accordant des apports financiers assortis de conditions favorables, en offrant un traitement préférentiel pour l'accès aux marchés, en prévoyant des mesures durables d'allègement de la dette et des termes favorables dans le transfert de technologies, et en soutenant la coopération Sud-Sud.

En second lieu, le fonctionnement et les opérations du système des Nations Unies devraient être plus efficaces pour maximiser autant que possible leur impact sur les activités de développement dans les pays en développement. À cette

fin, l'octroi de ressources prévisibles et l'adoption de réformes institutionnelles sont d'une importance cruciale.

En troisième lieu, les pays en développement devraient avoir la maîtrise de leur processus de développement en assumant la direction dans l'élaboration des stratégies et des politiques et la définition des programmes, projets et activités prioritaires, tandis que la communauté des donateurs et le système des Nations Unies devraient jouer un rôle d'appui et de conseil en fournissant une aide financière et technique.

Tandis que nous célébrons ce résultat fructueux, il convient en outre de rappeler certains éléments préoccupants qui, de l'avis du Groupe des 77 et de la Chine, ont, dans une certaine mesure, nui à la clarté et à la dynamique de ce document. Tout d'abord, l'absence de reconnaissance explicite du fait qu'un octroi insuffisant et imprévisible de ressources, notamment de ressources extérieures, en particulier des flux d'aide publique au développement (APD) et des ressources de base des fonds et des programmes, est et reste l'obstacle principal qui empêche de dynamiser le processus de développement des pays en développement.

Deuxièmement, on semble insister sur l'idée selon laquelle le système des Nations Unies fonctionnerait plus efficacement grâce surtout à un processus de réforme rigoureux. De plus, ce processus de réforme semble viser particulièrement les entités des Nations Unies qui assument des tâches d'un intérêt majeur pour les pays en développement.

Troisièmement, la définition du développement est plus fortement orientée vers les composantes de la protection et de la gestion de l'environnement. Quatrièmement, l'engagement des pays développés de réaliser les objectifs convenus des Nations Unies, notamment pour ce qui est des flux de ressources, a un caractère équivoque. La suprématie de l'Assemblée générale en matière d'orientation politique n'est pas encore établie du point de vue de ses relations avec les institutions de Bretton Woods. Enfin, on insiste trop sur les valeurs et les normes du développement, tandis qu'on minimise les caractéristiques particulières et uniques d'un pays.

Certes, le processus préparatoire de l'Agenda pour le développement nous a fourni des leçons très utiles pour les négociations à venir. Il a montré que le partenariat plus réel qui se fait jour entre pays développés et pays en développement, saura venir à bout du pessimisme et de la désillusion susceptibles d'apparaître au cours de négociations prolongées et sans précédent, comme celles que nous avons connues pendant trois ans. Nous avons observé la souplesse, le

pragmatisme et le réalisme dont ont fait preuve toutes les parties. Nous espérons que l'atmosphère de négociation que nous avons créée en élaborant cet agenda, continuera de prévaloir dans tous les processus et les dialogues intergouvernementaux à venir.

Nous avons constaté que tous les grands problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels du monde peuvent être abordés avec succès lorsque le développement est pleinement pris en compte, de manière égale, par les pays développés et les pays en développement, comme le stipule l'Agenda pour le développement. L'engagement politique est un élément particulièrement indispensable pour que l'Agenda pour le développement soit appliqué le plus efficacement possible. Les pays en développement sont prêts à appliquer l'Agenda dans sa totalité, dans l'espoir que nos partenaires de développement joueront également pleinement leur rôle.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de féliciter tous les partenaires de développement : l'Union européenne, le Mexique, le Canada, le Japon, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et d'autres, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en négociant et en proposant des idées qui ont permis d'achever les travaux préparatoires et d'élaborer ce document consacré à un Agenda pour le développement.

Je tiens en outre à remercier les États Membres du Groupe des 77 et la Chine qui ont honoré mon pays en l'invitant à mener les négociations avec nos partenaires. Sans leur concours, leurs encouragements et leur compréhension, la fin de ce processus préparatoire n'aurait pas pu être aussi belle et joyeuse. Je les remercie tous.

Enfin, je remercie le Secrétariat qui a tant travaillé pour faciliter les négociations. Je tiens à citer en particulier M. Johan Scholvinck et Mme Marion Barthelemy qui nous ont inlassablement aidés en nous fournissant des documents et des éclaircissements. Je voudrais également remercier les interprètes et tout le personnel du Secrétariat, qui ont activement travaillé dans les coulisses pour faciliter notre tâche.

M. Biegman (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie s'alignent sur cette déclaration. L'Islande et le Liechtenstein s'associent également à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'adoption de l'Agenda pour le développement par l'Assemblée générale. Elle souligne l'importance stratégique de la réalisation d'un accord portant sur l'Agenda pour différentes raisons : d'abord, l'Agenda, tout en se fondant sur les résultats des grandes conférences des Nations Unies, traduit de manière intégrée et unifiée les questions de développement dans un contexte généralisé qui a très fortement changé ces dernières années. Deuxièmement, il donne des indications sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter à ce monde différent. Troisièmement, l'adoption de l'Agenda devrait contribuer à renouveler l'engagement à l'égard de la coopération internationale pour le développement et du rôle des Nations Unies dans ce domaine et devrait en accroître la crédibilité. Et enfin, l'accord peut avoir un effet positif sur les négociations pour la prochaine session extraordinaire qui, par ailleurs, aurait pu souffrir d'une absence d'accord sur un certain nombre de questions essentielles de son ordre du jour.

Il reste à voir si l'Agenda contient suffisamment de valeur ou de valeur ajoutée quant au fond. Dans certains cas, les textes de l'Agenda ont été approuvés, il y a plus d'un an, et ils peuvent avoir quelque peu perdu de leur actualité. Dans d'autres cas, on s'est efforcé de revenir à certaines décisions prises lors de récents accords. L'Union européenne souligne notamment le consensus sur la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme. Néanmoins, l'Union européenne est d'avis que, somme toute, les chapitres I et II semblent contenir une base conceptuelle suffisamment solide.

Nous avons espéré qu'il serait possible de donner au troisième chapitre, sur les questions institutionnelles et mesures de suivi, des vues plus ambitieuses pour adapter l'ONU en tant qu'organisation et instance intergouvernementale aux réalités d'aujourd'hui dans les domaines social, économique et connexes. Les résultats sont à cet égard véritablement modestes, mais heureusement, ils n'excluent pas des changements urgents et nécessaires en vue de faire de l'ONU un instrument plus fort et plus concentré du développement. L'importance de l'Agenda dépendra du suivi que les États Membres accorderont à ses principales composantes.

L'Union européenne regrette que le processus d'élaboration de l'Agenda ait beaucoup trop duré. Maintenant qu'il est achevé, nous sommes satisfaits d'avoir pu faire aboutir ce processus. Au nom de l'Union européenne, je voudrais exprimer nos remerciements et notre admiration en premier lieu à vous, Monsieur le Président, pour avoir organisé efficacement le travail du Groupe de travail en temps

opportun, et surtout aux deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mangoela du Lesotho et l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à leurs prédécesseurs, l'Ambassadeur Mongbé du Bénin et l'Ambassadeur Osvald de la Suède, pour la manière dont ils ont dirigé les négociations. De même, nous saluons les efforts inlassables déployés par le Secrétariat et la très grande qualité de l'appui qu'il nous a fourni. Enfin, nous rendons hommage aux pays qui n'ont jamais cessé de croire en cet agenda et qui nous ont aidés à parvenir à ce résultat.

M. Marrero (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : L'Agenda pour le développement est le symbole des efforts faits par les États Membres durant plus de trois ans pour réaliser un consensus à l'Assemblée générale sur les questions fondamentales du développement. Il y a là un effort de tous les pays pour se concentrer sur la nécessité de réaliser une meilleure qualité de vie pour tous les peuples. L'Agenda reprend ainsi les thèmes et les conclusions de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement et des conférences des Nations Unies qui ont suivi. Mais surtout, l'Agenda pour le développement exprime le consensus de la communauté internationale sur le fait que le développement signifie développement durable, c'est-à-dire que l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples des générations présentes et futures, exige une intégration du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement qui, comme la communauté internationale l'a déclaré et réaffirmé dans différents documents consensuels internationaux, sont des éléments interdépendants et synergiques du développement durable. Ces conceptions viennent confirmer que même si les détails précis de l'intégration des objectifs et politiques économiques, sociaux et écologiques varient d'un pays à un autre, un paradigme commun nous unit : le développement durable.

Les États-Unis réaffirment leur engagement pris aux termes d'Action 21 à l'égard du renforcement du pouvoir de la société civile et de la pleine participation de celle-ci. Nous soulignons notamment le rôle décisif des droits de l'homme et des libertés fondamentales de même que le rôle essentiel que jouent les femmes dans la réalisation du développement durable. Nous reconnaissons notamment l'apport des autorités locales dans l'application d'Action 21 et nous appuyons la promotion des initiatives locales d'Action 21, qui nous paraissent indispensables pour le développement durable.

S'agissant du paragraphe 57, les États-Unis estiment qu'il est indispensable que les pays mettent en place des lois et politiques environnementales fortes et efficaces

assurant un haut niveau de protection, pour faire en sorte que la libéralisation des échanges contribue au développement durable. De plus, nous interprétons le libellé figurant à la fin de la deuxième phrase du paragraphe 57 comme signifiant que les mesures adoptées à des fins environnementales ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ou une restriction déguisée du commerce.

Selon nous, les références au Fonds pour l'environnement mondial, son rôle et ses fonctions se situent uniquement dans le contexte de ses zones d'activité établies, tel que stipulé dans l'instrument du FEM.

Quant aux paragraphes 194, 214 et 286, les États-Unis tiennent à rappeler la politique que nous avons toujours déclarée chaque fois que nous nous sommes joints à un consensus sur des références similaires. Nous ne faisons pas partie des pays qui se sont fixé un objectif d'aide au développement outre-mer. Plutôt que d'accepter un tel objectif, il nous paraît plus important de concentrer nos efforts sur l'efficacité et la qualité de l'aide ainsi que sur les politiques des pays bénéficiaires. Traditionnellement, nous avons été parmi les plus grands fournisseurs d'aide du point de vue du volume et nous continuerons d'apporter une aide qualitative au cas par cas, pour encourager les efforts de réforme des pays en développement.

Les États-Unis notent également que l'Agenda pour le développement a été négocié dans son ensemble et traduit un équilibre global. La référence à des formules particulières dans ce document devrait respecter cet équilibre et ce contexte. Ceci s'applique particulièrement aux éléments interdépendants du paragraphe 1.

Le consensus réalisé sur l'Agenda pour le développement n'aurait pu se faire sans la direction des Présidents et Vice-Présidents du Groupe de travail ad hoc, au cours des années. Nous remercions en particulier le Président de l'Assemblée générale, M. Razali, et les Ambassadeurs Mangoela et Powles ainsi que leurs prédécesseurs, les Ambassadeurs Osvald et Mongbé, qui ont fourni des efforts inlassables pour permettre de réaliser ce document.

Naturellement, le dévouement du Secrétariat, tout au long des nombreux projets, a été d'une importance décisive. Nous rendons également hommage à la coopération et au partenariat qui ont uni toutes les délégations des pays développés et des pays en développement du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest, un partenariat qui reconnaît que s'il existe des divergences entre les pays, il y a un objectif commun, celui de réaliser le développement durable dans le

monde entier. Nous sommes fiers d'avoir fait partie de ce processus et d'y avoir participé.

M. Hamdan (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation libanaise voudrait tout d'abord saluer la réalisation importante que nous venons d'accomplir en adoptant l'Agenda pour le développement après presque trois années de discussions. Nous nous associons aux orateurs précédents pour vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'aux deux Vice-Présidents, et à tous ceux dont les efforts ont permis d'aboutir à ce résultat. Nous appuyons la déclaration faite plus tôt par le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine.

Le paragraphe 34 de l'Agenda pour le développement mentionne les grandes conférences et réunions que la communauté internationale a convoquées au cours des cinq dernières années. Le paragraphe 35 souligne que tous les États et organisations internationales doivent appliquer intégralement les accords, engagements et objectifs convenus à l'échelon international lors de ces conférences. Nous voudrions réaffirmer que ces mentions, et d'autres mentions similaires contenues dans d'autres paragraphes de ce document, n'annulent pas les déclarations et réserves formulées par le Liban à ces occasions. Nous réaffirmons que ces déclarations et réserves demeurent valables.

Ma délégation voudrait que le texte de sa déclaration soit consigné au procès-verbal de cette réunion.

M. Eltinay (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation voudrait s'associer aux orateurs précédents pour vous exprimer sa profonde reconnaissance, Monsieur le Président, ainsi qu'aux deux Vice-Présidents, pour les grands efforts que vous avez déployés, qui ont abouti aux résultats positifs du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un Agenda pour le développement, dans la poursuite du processus engagé par vos prédécesseurs, M. Amara Essy et M. Do Amaral, et par les Ambassadeurs Mongbé et Osvald. J'aimerais ensuite expliquer la position présentée par l'Ambassadeur de la Tanzanie, qui a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Étant donné l'importance que nous attachons à la question du développement et de la coopération internationale, ma délégation s'est associée au consensus dégagé à l'Assemblée générale dans l'adoption du rapport du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée. Ma délégation réaffirme son appui à ce rapport et à toutes les conférences internationales qui se sont tenues au cours des cinq dernières années. Tout cela représente un nouveau modèle de

relations dans la période de l'après-guerre froide, et nous souhaitons le voir se maintenir. Le droit au développement doit être renforcé, et il ne doit pas être appliqué sur une base politique ou sélective. Toutefois, le rapport mentionne les programmes d'action de la Conférence internationale sur le développement et la population du Caire et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, et il convient de rappeler que les réserves formulées par ma délégation au sujet de quelques-uns des paragraphes contenus dans ces programmes d'action, qui sont en contradiction avec les valeurs religieuses en vigueur dans mon pays, demeurent valables.

J'espère que cette déclaration sera consignée au procès-verbal de cette séance.

Mme Corado (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation voudrait s'associer aux autres orateurs qui vous ont félicité de votre dévouement et de l'ardeur au travail dont vous avez fait montre, Monsieur le Président, ainsi que les deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande et l'Ambassadeur du Lesotho, et qui ont été déterminants pour le succès des travaux du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement et pour l'adoption officielle de l'Agenda. Nous félicitons également la Tanzanie, qui préside actuellement le Groupe des 77, ainsi que son prédécesseur, le Costa Rica, pour le travail inlassable qu'ils ont accompli au cours des négociations.

Ma délégation estime que l'adoption officielle de l'Agenda pour le développement revêt une grande importance parce qu'elle réaffirme le rôle que l'ONU joue dans le développement. L'Agenda est également un guide précieux pour comprendre les principes qui doivent régir l'Organisation en matière de développement. Toutefois, nous espérons également que les engagements pris au plus haut niveau lors des grandes conférences des Nations Unies doivent être préservés et réaffirmés. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que toute référence aux grandes conférences des Nations Unies soit conforme aux rapports qui ont été adoptés lors de ces conférences.

Nous souhaitons que cette déclaration soit consignée au procès-verbal de la réunion.

M. Jallow (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de s'associer à l'adoption unanime du projet de résolution contenu dans le document A/AC.250/1 (Partie I), relatif à l'Agenda pour le développement. Monsieur le Président, l'adoption du projet de

résolution n'aurait pas été possible sans vos conseils avisés et votre participation active au processus de négociation. Une fois encore, vous avez fait montre de votre conviction que les travaux de l'Assemblée générale doivent porter leurs fruits et être accomplis en temps utile. Dans le même ordre d'idées, je saisis cette occasion pour transmettre les vives félicitations de ma délégation à vos deux compétents Vice-Présidents, l'Ambassadeur Mangoaela du Lesotho et l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande, qui ont oeuvré inlassablement pendant de longues et frustrantes heures pour dégager un consensus sur le document. Il ne fait pas de doute que leur ardeur au travail s'est inspirée de l'exemple donné par leurs prédécesseurs, l'Ambassadeur Mongbé du Bénin et l'Ambassadeur Osvald de la Suède. Nous les remercions également de leur excellent travail.

Les négociations sur ce document au cours des quatre dernières années n'ont pas seulement été difficiles et longues, mais elles ont été menées dans une ambiance caractérisée par un bon niveau de direction, de la patience, de la compréhension et un grand attachement à l'égard de l'accomplissement du mandat de l'ONU, notamment les engagements pris au Sommet mondial sur le développement social de Copenhague et les résultats d'autres grandes conférences des Nations Unies.

Si la préparation et l'adoption du document présentaient des difficultés, son application exigera de notre part des efforts encore plus grands et un engagement sans faille. Aujourd'hui, la situation économique internationale, notamment dans le contexte de la libéralisation et de la mondialisation, devrait inspirer et améliorer la coopération au développement entre pays développés et pays en développement, entre pays riches et pays pauvres, ainsi qu'entre petites et grandes nations.

Je demande donc à toutes les parties d'appuyer le document et de participer pleinement et intelligemment à la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je félicite le Représentant permanent du Lesotho, l'Ambassadeur Percy Mangoaela, et le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Michael Powles, en leur qualité de Vice-Présidents du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, pour avoir conduit avec succès le Groupe vers un résultat positif. Ces deux représentants ont eu l'honneur de mener

à bon terme les travaux du premier des Groupes de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale. Bien qu'étant tous les deux nouveaux dans ces fonctions lorsqu'ils ont assumé cette tâche l'an dernier, ils ont travaillé avec obstination et n'ont pas cessé d'inviter les délégations à dialoguer. Leurs efforts apparaissent clairement dans le document dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à l'égard des anciens Présidents du Groupe de travail, à savoir les Présidents des quarante-neuvième et cinquantième sessions, et en particulier aux précédents Vice-Présidents, à savoir les Représentants permanents de la Suède et du Bénin. Comme tous les membres le savent, le Groupe de travail sur un Agenda pour le développement a été créé le 19 décembre 1994 par la résolution 49/126. Plusieurs des représentants qui ont contribué et participé à l'élaboration du mandat du Groupe de travail ne sont plus à l'Organisation des Nations Unies. Comme nous, ils se seraient réjouis des résultats.

Il convient également de rendre hommage au Secrétaire et aux dirigeants qui, en liaison avec le Bureau et les délégations, ont travaillé avec acharnement au cours des années pour élaborer le document dont nous sommes saisis aujourd'hui. À cette occasion, je souhaite également transmettre mes remerciements particuliers à tous les représentants du Groupe de travail à composition non limitée pour les efforts acharnés et constants qu'ils ont déployés pour mener à bien ce travail. Les négociations ont été difficiles, mais finalement, avec le temps, un consensus a été atteint grâce à la compréhension et à un esprit de concession réciproque.

L'Agenda pour le développement vient à point nommé, car il souligne le rôle de catalyseur que l'Organisation des Nations Unies a constamment joué et son engagement actif dans les questions de développement. Il constitue un prélude bienvenu à la session extraordinaire consacrée à l'Action 21, qui commence lundi prochain. Déjà, l'esprit de coopération qui a permis de parvenir à ce document a influencé les travaux préparatoires de la session extraordinaire.

Le développement est la tâche la plus importante à laquelle est confrontée l'humanité aujourd'hui, laquelle continue d'être confrontée à la pauvreté et à d'autres problèmes socioéconomiques. Alors que certaines régions du monde ont bénéficié de la croissance économique et du développement durable, beaucoup en ont été privées. Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a commencé un processus de réexamen et de redéfi-

nition du développement, tenant compte des progrès réalisés au cours du dernier demi-siècle.

Dans ce contexte, l'Agenda pour le développement est une tentative concrète d'aborder les questions et les problèmes liés au développement dans la perspective commune et collective de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies dispose de l'occasion unique d'agir maintenant pour rendre opérationnel l'Agenda pour le développement. Les États Membres et le reste de la communauté internationale ont le pouvoir de garantir le succès de l'Agenda.

Bien qu'exigeant une coopération internationale, le développement relève de la responsabilité des États. Son succès ne pourra dépendre que de la façon dont il répond aux besoins des personnes et dont il explicite ces besoins dans un cadre politique cohérent. Les éléments complémentaires entre les contextes et les rapports nationaux et internationaux ne peuvent être ignorés ni envisagés de façon isolée.

Avant de terminer, je voudrais saisir l'occasion pour exprimer l'espoir de beaucoup d'entre nous que la conclusion heureuse du Groupe de travail sur un Agenda pour le développement puisse encourager d'autres Groupes de travail à conclure leurs travaux rapidement et avec succès. Le succès des groupes de travail renforce de toute évidence l'image et le bien-fondé de l'Organisation des Nations Unies aux yeux des peuples du monde, pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Je donne maintenant la parole avec grand plaisir à l'Ambassadeur Percy Mangoela du Lesotho.

M. Mangoela (Lesotho) Vice-Président, Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un Agenda pour le développement (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une immense fierté que le Lesotho a été associé à la tâche hautement importante de l'élaboration d'un agenda pour le développement, en la personne d'un Co-Vice-Président du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale, chargé d'élaborer un agenda pour le développement.

L'Agenda a été adopté à un moment de l'histoire où nous trouvons au seuil d'un nouveau millénaire, qui menace de nous éblouir avec sa révolution technologique. La place qu'occupent les petits pays en développement dans ce paysage, dans lequel les barrières physiques qui existent entre les pays et au sein de ceux-ci sont perpétuellement brouillées par les progrès de la mondialisation et des technologies de

l'information, est pleine d'incertitudes et de craintes d'être marginalisés par rapport au commerce mondial.

Il est donc réconfortant pour ces pays de pouvoir tirer de l'Agenda pour le développement la conclusion que la coopération et la solidarité internationales se maintiennent dans le monde. En tant que pays en développement, ils osent espérer être en mesure, grâce au partenariat illustré par l'Agenda pour le développement, d'affronter cet avenir incertain avec une confiance accrue.

Je voudrais exprimer ma plus sincère gratitude à plusieurs délégations pour les paroles de félicitation qu'elles ont exprimées en rapport avec ma participation modeste au succès qui nous appartient à tous. À mon tour, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour l'encadrement que vous nous avez offert à l'Ambassadeur Powles et à moi-même, et pour vos interventions à des étapes très critiques du processus. Lorsque nous étions sur le point d'abandonner, vous nous avez exhortés à continuer. Lorsque nos propres énergies étaient très affaiblies, vous les avez rechargées.

Je ne serais pas honnête si je n'admettais pas avoir à certains moments pensé que le «le jeu n'en valait pas la chandelle», et pourtant nous avons persévéré car nous percevions chez nos partenaires aux négociations une démarche de compromis visant à parvenir à une compréhension commune de quelques-uns des problèmes les plus insolubles et des questions les plus complexes qui faisaient l'objet des négociations.

Je voudrais remercier en particulier le Secrétariat qui n'a pas ménagé ses efforts pour faciliter notre tâche, depuis le niveau le plus élevé du Secrétaire général, du Sous-Secrétaire général du Département de la coordination des politiques et du développement durable aux fantassins, ceux qui restaient avec nous jusque tard dans la nuit, nous fournissant continuellement la mémoire institutionnelle si importante pour maintenir la dynamique du processus.

Tout en exprimant notre soulagement d'avoir finalement atteint notre objectif d'un Agenda pour le développement, nous n'en considérons pas pour autant qu'il s'agit de la fin de la route. Au contraire, nous considérons qu'il s'agit d'une plate-forme à partir de laquelle plusieurs initiatives, multilatérales et bilatérales, seront lancées, pour donner une forme concrète aux nobles idéaux de l'Agenda pour le développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole, avec un égal plaisir, à l'Ambassadeur Powles de la Nouvelle-Zélande.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) Vice-Président du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement (*interprétation de l'anglais*) : L'importance de cet événement a bien été soulignée par vous, Monsieur le Président, ainsi que par les nombreux orateurs qui ont pris la parole ce matin. Je voudrais juste ajouter un petit post-scriptum.

Je me félicite des paroles chaleureuses adressées aux Vice-Présidents. En fait, je voudrais souligner que les succès remportés par ce groupe de travail, sont essentiellement dus aux efforts déployés par un petit groupe de représentants au sein du Groupe de travail lui-même, dont aucun n'était ambassadeur et dont la plupart ne sont pas présents ce matin, à la place qui leur est assignée. Ils étaient résolus à ne pas échouer et leur succès a démontré combien les personnes et l'effort personnel peuvent réellement faire évoluer la diplomatie multilatérale.

Je voudrais aussi m'associer à ceux qui ont exprimé leur gratitude pour les efforts et les compétences professionnelles des fonctionnaires du Secrétariat qui nous ont assistés. L'Ambassadeur Mangoela les a appelés les fantassins du Secrétariat et je voudrais simplement dire que ces fantassins qui nous ont assistés pendant ces longues réunions ont travaillé pendant tout cet exercice beaucoup plus longtemps qu'aucune délégation. À mon avis, ils ont fait preuve d'un très grand professionnalisme et leur dévouement a été à la hauteur de ce que l'on attend des fonctionnaires internationaux.

Enfin, j'espère sincèrement que, même s'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du développement, pour reprendre les paroles prononcées ce matin par notre collègue, le Représentant permanent du Guyana, et reprises il y a quelques instants par l'Ambassadeur Mangoela, «le jeu en valait assurément la chandelle».

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 96 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 96 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.